



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-17

Certificats d'infrastructure à clé publique

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-17 – Certificats d'infrastructure à clé publique (PaF-) (Obligatoire)

Énoncés :

- a. Émettre des certificats à clé publique en vertu de [\[Affectation : stratégie de certification définie par l'organisation\]](#) ou les obtenir auprès d'un fournisseur de services autorisé
- b. Inclure uniquement les ancrages de confiance approuvés dans les magasins de confiance ou les magasins de certificats gérés par l'organisation

Paramètres :

- a. stratégie de certification à définir par l'organisme public

Responsable : OP

Date limite de mise en oeuvre : 2026-06-30

Discussion :

Les certificats d'ICP sont des certificats disposant d'une visibilité à l'extérieur des systèmes organisationnels et des certificats ayant trait aux systèmes opérationnels internes, comme les services de synchronisation horaire propres aux diverses applications. Dans les systèmes cryptographiques dotés d'une structure hiérarchique, un ancrage de confiance est une source faisant autorité (c'est-à-dire une autorité de certification) pour laquelle la confiance est présumée et non dérivée. Le certificat racine d'un système d'ICP est un exemple d'ancrage de confiance. Un magasin de confiance ou de certificats permet de maintenir une liste des certificats racines autorisés.